



Nombre de conseillers municipaux : 26  
Nombre de votants : 23  
Nombre de présents : 23

Envoyé en préfecture le 03/12/2025  
Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

Berger Levrault

ID : 060-216006619-20251201-2025\_73-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

### DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

#### Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoint au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé : Alexis CHAMEREAU

Absentes : Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 2025-73      Crédit de 3 postes d'agents de maîtrise

Monsieur le Maire présente la nécessité de créer trois postes d'agent de maîtrise territoriales à temps complet, suite à l'accès à ce grade rendu possible à trois agents par promotion interne.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que trois agents adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe ont obtenu l'accès au grade d'agent maîtrise territoriale au titre de la promotion interne (liste d'aptitude établie par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise le 24 novembre 2025).

Monsieur le Maire propose :

- DE CREER trois postes d'agents de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- DE SUPPRIMER trois postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, après avis du Comité Social Territorial

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

Berger Lefebvre

ID : 060-216006619-20251201-2025\_73-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer trois postes d'agents de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- **DIT** que la rémunération de l'agent est fixée en référence aux échelles indiciaires du cadre d'emploi d'agent de maîtrise
- **SOLLICITE** l'avis du Comité Social Territorial pour la suppression de trois postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

